

TARIFS ECOLE PRIMAIRE 2023-2024

1. COTISATIONS

	1 ^{er} enfant par an	2 ^{ème} enfant dans l'ensemble scolaire (-10 % sur la redevance)	3 ^{ème} enfant et suivant dans l'ensemble scolaire (-20 % sur la redevance)
Redevance scolaire	480 €	432 €	384 €
Cotisations obligatoires collectées pour l'enseignement catholique	50 €		
Cotisation annuelle et familiale A.P.E.L. (Asso. Parents Elèves)	20.50 €	/	/
Coopérative scolaire	20 €		

2. SERVICES

Garderie du matin (7h00 - 8h10)	63 € <u>1 fois</u> / semaine - 126 € <u>2 fois</u> - 189 € <u>3 fois</u> - 252 € <u>4 fois</u>				
Garderie de Midi (externe partant entre 11h30 et 12h05)	40 € <u>1 fois</u> / semaine - 80 € <u>2 fois</u> - 120 € <u>3 fois</u> - 160 € <u>4 fois</u>				
Restauration	Repas	+	garderie périscolaire	=	forfait restauration
Forfait 4 repas / semaine	662	+	288	=	950 €
Forfait 3 repas / semaine	567	+	216	=	783 €
Forfait 2 repas / semaine	397	+	144	=	541 €
Forfait 1 repas / semaine	230	+	72	=	302 €
Garderie du soir ou étude (16h30 - 18h00)	90€ <u>1 fois</u> / semaine - 180 € <u>2 fois</u> - 270 € <u>3 fois</u> - 360 € <u>4 fois</u>				
Garderie du soir (18h00 - 18h45)	60 € <u>1 fois</u> / semaine - 120 € <u>2 fois</u> - 180 € <u>3 fois</u> - 240 € <u>4 fois</u>				

3. PRIX HORS FORFAIT (à l'unité)

- **Repas occasionnel : 7.80 €**
- **Garderie du matin : 2€**
- **Garderie du midi : 2€**
- **Garderie du soir : 3 €** garderie soir et étude jusqu'à 18h / **2 €** garderie du soir 18h00-18h45, chaque fin de période.

Le régime des présences aux services périscolaires est fixé pour la période courante entre 2 temps de vacances, il en est de même pour la facturation qui en découle. Toute demande de modification de forfait(*) pour la période suivante doit être effectuée par écrit au plus tard 15 jours avant les vacances (dans le cahier de l'enfant ou via Ecole Direct). (*) Sauf situations exceptionnelles (voir règlement de l'économat).

Tout dépassement d'horaire d'étude ou de garderie du soir sera facturé comme situation occasionnelle (cf. ⁽⁴⁾) (au-delà de la fin de la garderie, le coût réel horaire du personnel sera facturé aux parents).

FACTURATION ET REGLEMENT

Nom et prénom de la totalité des élèves de la fratrie concernée par cette facturation dans l'ensemble scolaire Notre Dame - Saint Pierre Fourier (*école Notre Dame [ND], école Sainte Jeanne d'Arc [JDA] et collège lycée Saint Pierre Fourier [PF]*).

Nom et Prénom _____ niveau classe _____ établissement _____

Nom et Prénom _____ niveau classe _____ établissement _____

Nom et Prénom _____ niveau classe _____ établissement _____

Quelles sont vos souhaits en termes de nombre de destinataires et de personnes qui règlent les factures de l'ensemble scolaire Notre Dame - Saint Pierre Fourier et mode de règlement :

- **1 facture** et donc **1 seul payeur** OUI NON
- Éditions de **plusieurs factures** et donc **plusieurs payeurs** OUI^(*) NON
- Chèque ou espèces Prélèvement Virement

() Dans ce cas, merci de compléter le tableau ci-dessous en indiquant qu'elle quotité (en %) de chaque frais est pris en charge par la personne concernée*

	PAYEUR 1	PAYEUR 2	PAYEUR 3	
Nom				
Prénom				
Lien avec l'élève				
Adresse mail				
Redevance scolaire				= 100 %
Cotisations obligatoires				= 100 %
Cotisation APEL				= 100 %
Transport bus				= 100 %
Goûters				= 100 %
Garderie du matin				= 100 %
Garderie de midi				= 100 %
Restauration				= 100 %
Garderie maternelle avant 18h				= 100 %
Etude avant 18h				= 100 %
Garderie après 18h				= 100 %
Autres frais (fournitures scolaires, voyages, spectacles...)				= 100 %

Merci de joindre un RIB et une autorisation de prélèvement par payeur

Fait le : ____ / ____ / _____

Signature **des responsables légaux** :